

Liberté Égalité Fraternité



P31/IL59454/ACX5

Références à rappeler

numéro identifiant 5449553C



Mme GUEYE AWA
APPARTEMENT 203
34 RUE BAUDOUIN IX
59650 VILLENEUVE D ASCQ

Votre contact en direct

049leecko.watt@pole-emploi.net

VILLENEUVE D ASCQ, le 07 décembre 2023

Objet: Rendez-vous avec votre conseiller

Madame GUEYE,

Dans le cadre de votre accompagnement, je vous invite à un rendez-vous pour faire le point sur votre situation et votre recherche d'emploi. Ce sera l'occasion d'échanger sur vos avancées et vos besoins.



Ce rendez-vous a lieu le **mercredi 27 décembre 2023** à **10h30** avec WATT LEECKO à l'adresse suivante :

Pôle emploi Villeneuve d'ascq 18 RUE TRUDAINE 59650 VILLENEUVE D ASCQ

Ce rendez-vous est individuel et obligatoire.

Vous pouvez vous munir de tout document qui vous semble utile pour ce temps d'échange.



En cas d'empêchement, vous pouvez demander de déplacer votre rendez-vous 2 fois, sans justificatif (voir en annexe « Que faire en cas d'empêchement ? »). Un autre rendez-vous vous sera proposé.

Vous devez justifier toute absence par un motif légitime pour éviter une sanction (voir en annexe « Que faire si vous avez manqué un rendez-vous ? »).

Je vous prie d'agréer, Madame GUEYE, mes salutations distinguées.

WATT LEECKO Votre conseiller GUEYE AWA Références : 5449553C

ANNEXE

QUE FAIRE EN CAS D'EMPECHEMENT?

Vous pouvez demander le report de votre rendez-vous 2 fois sans justificatif (jusqu'à une heure avant) :

- soit dans le service « <u>Mon agenda</u> » ⁽¹⁾ de votre espace personnel (accessible depuis « Mes échanges avec Pôle emploi »).
- soit par e-mail à 049leecko.watt@pole-emploi.net,
- soit par courrier postal à l'adresse :

POLE EMPLOI VILLENEUVE ASCQ CS 70141 18 RUE TRUDAINE 59653 VILLENEUVE D ASCQ CEDEX

Dans ce cas, un autre rendez-vous vous sera proposé.

A partir de la 3ème demande de report, vous devrez obligatoirement fournir un justificatif attestant du motif légitime de votre indisponibilité.

QUE FAIRE SI VOUS AVEZ MANQUE UN RENDEZ-VOUS?

En cas d'absence au rendez-vous sans nous avoir prévenus, vous avez 2 jours pour nous fournir un justificatif attestant du motif légitime de votre indisponibilité.



Votre absence sans motif légitime entraînera votre radiation de la liste des demandeurs d'emploi et pourra entraîner une suppression de vos allocations (2).

Si vous bénéficiez du RSA, le Conseil départemental sera informé de votre absence et pourrait décider de suspendre le paiement de cette allocation.

COMMENT TRANSMETTRE VOS JUSTIFICATIFS?

Quels sont les justificatifs possibles pour un motif légitime ?

Cela peut être une attestation de travail ou de formation, un arrêt maladie, une convocation à un rendez-vous professionnel ou administratif....

Comment nous transmettre vos justificatifs?

Vous pouvez nous transmettre vos justificatifs de différentes façons :

- soit dans le service « <u>Transmettre et suivre un document</u> » (3) de votre espace personnel (accessible depuis « Mes échanges avec Pôle emploi »),
- soit en agence sur le scanner ou les ordinateurs en libre accès,
- soit par courrier postal à l'adresse :

POLE EMPLOI VILLENEUVE ASCQ CS 70141 18 RUE TRUDAINE 59653 VILLENEUVE D ASCQ CEDEX

Soyez vigilante

Ne communiquez à personne vos informations confidentielles. Pôle emploi ne vous demande jamais votre identifiant et votre mot de passe, que ce soit par mail, courrier ou téléphone, même pour des actions de sécurisation.

⁽¹⁾ Mon agenda: https://www3.pole-emploi.fr/demandeuremploi/acces/AccesAFR?serviceId=Agenda

⁽²⁾ Articles L. 5412-1, L. 5426-2, R. 5412-1 à R. 5412-8 et R. 5426-3 du code du travail

^{(3) &}lt;u>Transmettre et suivre un document</u> :